

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 5 FEVRIER 2025**

L'an 2025, le 5 février à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à Salleboeuf sous la présidence de Christian Soubie.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux		Thierry GENETAY
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Jérémy ECALE	Salleboeuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Natalie ROCA
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Isabelle PASSICOS
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Jean-Antoine BISCAICHIPY
Hélène LE ROUX	Pompignac		Gérard SEBIE
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Nathalie MAVIEL	Salleboeuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		

Le Président fait part de l'installation de Sylvie Lhomet en lieu et place de Sandrine Alabeurthe en tant que conseillère communautaire issue de la commune de Carignan de Bordeaux.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie Madame le maire de Salleboeuf d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Dominique Derue en tant que secrétaire de séance.

Le Président indique qu'aucun élu n'a signalé une éventuelle situation de conflit d'intérêt sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Le Président invite le Président et la directrice du SEMOCTOM à faire un point d'actualité. Cette présentation est réalisée à l'aide du diaporama joint.

Le Président remercie les intervenants et invitent les conseillers communautaires à prendre la parole.

Annie Mureau-Lebret se demande s'il ne manque pas des bacs à verre dans certains secteurs. Elodie Bittard indique que les taux de remplissage sont regardés de près et que des adaptations seront toujours possibles en fonction des retours terrains qui doivent être faits par les communes.

Annie Mureau-Lebret souhaite savoir si le rythme des collectes est le même pour les écoles et les restaurants scolaires. Elodie Bittard indique que les biodéchets sont collectés chaque semaine et les déchets résiduels tous les 15 jours. Elle précise que si les tris sont bien faits, il doit rester peu de déchets allant dans les bacs noirs.

Thierry Genetay fait part de difficultés dans la collecte des vêtements. Elodie Bittard confirme les difficultés de cette filière et indique que le SEMOCTOM travaille avec le prestataire pour améliorer la situation.

Axelle Balguerie regrette que les bornes à verre et celles de biodéchets ne soient pas toujours côte-à-côte. Elodie Bittard indique qu'il y a parfois des contraintes techniques ou de voisinages qui imposent cette organisation. Elodie Bittard rappelle que les mairies peuvent faire remonter directement au SEMOCTOM ce type de sujet pour qu'il y ait une réflexion sur de possibles ajustements.

Ordre du jour :

1	<p>Délibération constatant l'installation de Madame Sylvie LHOMET en qualité de conseillère communautaire</p> <p>Le Président fait part de l'installation de Sylvie LHOMET en lieu et place de Sandrine ALABEURTHE en tant que conseillère communautaire issue de la commune de Carignan de Bordeaux. Le Conseil en prend acte.</p>
2	<p>Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à faire part de leur remarque sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Sylvie LHOMET</p>
3	<p>Délibération portant abrogation de la délibération n°2024-415 du 18 décembre 2024 actualisation du RIFSEEP</p> <p>Le Président présente le projet de délibération. Il indique que la délibération adoptée à l'unanimité lors du conseil précédent aurait dû faire l'objet d'une demande d'avis du comité social technique près le centre de gestion. La préfecture demande donc de retirer la délibération et de la présenter à nouveau lors d'un prochain conseil communautaire après avoir recueilli l'avis du CST.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
4	<p>Délibération portant approbation de l'extension du périmètre du SDEEG</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier indique qu'une vingtaine de communes ont manifesté le souhait d'intégrer le SDEEG. Le conseil syndical a modifié ses statuts en conséquence. Les autres collectivités membres doivent approuver cette modification du périmètre. Il est proposé d'approuver cette évolution.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
5	<p>Délibération portant arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier rappelle que le processus d'élaboration des PCAET du secteur a été engagé en 2017 en collaboration avec le SYSDAU et l'A'Urba. Un PCAET a vocation à couvrir plusieurs champs d'actions locales : réduction des émissions de GES ; adaptation au changement climatique, sobriété énergétique, qualité de l'air, développement des énergies renouvelables. Il précise qu'il s'agit d'une démarche pluriannuelle devant faire l'objet d'une révision tous les 6 ans.</p> <p>Bertrand Gautier indique qu'un PCAET se décompose en 3 parties : un diagnostic territorial, une trajectoire et des orientations et enfin un plan d'actions.</p> <p>Ce plan d'actions se décline autour de 13 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'économie circulaire 2. Développer un réseau d'approvisionnement alimentaire local

3. Produire du bois de construction et d'industrie
4. Développer des réseaux de chaleur alimentés par la géothermie ou le bois énergie
5. Réhabiliter le patrimoine bâti
6. Développer les capacités du solaire sur les espaces artificialisés ou dégradés
7. Réduire les gaz à effet de serre et préserver la séquestration carbone
8. Informer sur la qualité de l'air et réduire les émissions
9. Développer les îlots de fraîcheur
10. Améliorer la résilience face aux risques naturels
11. Améliorer la résilience aux risques de pénurie en eau
12. Renforcer les mobilités durables et décarbonées
13. Mettre en œuvre et suivre le PCAET

Bertrand Gautier précise qu'à l'issue de l'arrêt du projet, le Plan Climat sera soumis à différentes étapes de consultation réglementaire :

- Avis de l'autorité environnementale (délai de 3 mois),
- Avis du Préfet de Région et du Président de la région Nouvelle-Aquitaine (délai 2 mois),
- Avis de l'ensemble des communes du territoire (délai de 3 mois)
- Consultation du public (minimum d'1 mois),

Parallèlement et durant cette période de consultation, le projet de Plan Climat Air Energie Territorial pourra être :

- Affiné et enrichi des travaux en cours d'élaboration
- Consolidé techniquement et/ou financièrement, afin de préciser la faisabilité des actions et d'affiner les indicateurs, ainsi que les modalités de suivi/évaluation,
- Consolidé par les contributions complémentaires des acteurs au plan d'actions.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Sylvie Lhomet indique qu'elle est ravie de s'installer au sein du conseil communautaire en ayant à l'ordre du jour une telle délibération porteuse d'espoir. Toutefois, elle fait part de ses craintes sur la faisabilité de certains objectifs surtout lorsqu'on constate l'arrêt des subventions (vélo, achats de véhicules électriques ou encore rénovation énergétique...). Elle note que même si l'affaire n'est pas gagnée, il y a plein d'idées et que cela fait chaud au cœur. Mais elle constate également qu'il y a parfois des projets locaux qui peuvent aller à l'encontre de nos objectifs vertueux comme le projet d'hôtel de luxe à Carignan de Bordeaux qui aura un fort impact environnemental en particulier dans le domaine de l'eau. Elle regrette que l'on voyage parfois en Absurdie.

Bertrand Gautier précise que des actions sont déjà enclenchées sur la Communauté de communes comme voltalis ou le plan vélo ...

Christian Soubie précise que le travail de Benjamin Martin permet d'avancer dans le champ des transitions sur ce territoire.

Isabelle Passicos s'interroge sur la temporalité. Elle s'étonne d'un plan d'action à échéance 2026 alors même que le plan ne sera au mieux validé qu'en fin d'année 2025. Ne serait-il pas plus opportun de décaler cette temporalité ? Bertrand Gautier explique qu'il s'agit du calendrier normal et que les travaux d'actions, d'évaluation et de préparation du prochain plan d'action pourront se mener en parallèle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.

6 Délibération portant demande de subventions relatives au Pôle Educatif de la Séguinie

Le Président invite Nathalie Maviel rapporteure à présenter le projet de délibération.

Nathalie Maviel rappelle que la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais et la Commune de Tresses ont lancé la construction d'un Pôle Educatif regroupant un groupe scolaire, un ALSH et son siège administratif, un Relais Petite Enfance et le Pôle de parentalité ainsi qu'une ludothèque. Nathalie Maviel souligne la démarche qui porte ce projet partagé à savoir une recherche maximale de mutualisation, de réduction de l'artificialisation des sols et de pratiques vertueuses.

Nathalie Maviel précise que ce projet a obtenu le 30 janvier le label or dans le cadre du dispositif **Bâtiments durables en Nouvelle Aquitaine (BDNA)** porté par Odeys et soutenu par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME.

Enfin Nathalie Maviel présente le plan de financement et de recherche de subventions autour de ce projet innovant.

DEPENSES			RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Nature des recettes	Montant	%
construction, rénovation	7 088 235,01 €	8 505 882,01 €	DETR	1 015 604,61 €	14%
			DSIL	2 856 945,79 €	40%
			CAF	1 000 811,00 €	14%
			Fonds Européen	168 972,00 €	2%
			ADEME	95 000,00 €	1%
			FEDER	181 096,67 €	3%
			FONDSVERT	94 650,00 €	1%
			Sous-total recettes	5 413 080,07 €	76%
			Auto-financement (20% mini)	1 675 154,94 €	24%
Total dépenses	7 088 235,01 €	8 505 882,01 €	Sous-total recettes	7 088 235,01 €	100%

Le Président remercie la rapporteure et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Le Président rappelle que les labellisations BDNA et CRTE donnent du crédits à notre projet auprès des financeurs. Nathalie Maviel indique que la CAF vient de faire une proposition supplémentaire de subvention d'investissement de 125 K€ pour le RPE à condition d'une augmentation de 0.5 ETP pour en améliorer le fonctionnement. Elle précise que la CAF prend, dans ce cadre, en charge l'essentiel du coût supplémentaire de fonctionnement. Le conseil communautaire estime qu'il s'agit effectivement d'une piste à prendre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.

7 Délibération portant relevé des décisions du Président de décembre 2024 à janvier 2025

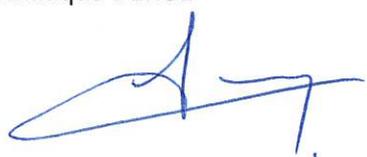
Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire. Le Conseil en prend acte.

Le calendrier des prochains conseils communautaires est précisé : 2 avril à Fargues Saint-Hilaire ; 2 juillet à Carignan de Bordeaux, 5 novembre à Bonnetan et 17 décembre.

Maryse Aubin fait état d'un bon départ de la nouvelle saison culturelle.

Maryse Aubin fait également un retour sur la réunion tenue en Sous-préfecture de Langon sur le CRTE afin que chaque commune ayant demandé le label CRTE est un même niveau d'information. Elle précise que le PETR fera un retour d'information.

La séance est levée à 20h30

<p>Christian SOUBIE</p>  <p>Président de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais »</p>	<p>Dominique DERUE</p>  <p>Le secrétaire de séance</p>
---	--